



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Metz, le 03 octobre 2018

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur le Maire
Mairie
122 rue Nationale
57910 HAMBACH

Objet : Dossier de déclaration concernant : La régularisation administrative d'un plan d'eau situé sur le ban communal de Hambach.

Réf : AS/SGMS

P.J :

- Dossier de déclaration
- Récépissé déclaration
- Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation administrative d'un plan d'eau situé sur le ban communal de Hambach.**

Ce dossier a été déposé par:

Madame Valérie RIGAUX
34 rue de la Fontaine
57910 HAMBACH

Je vous transmets, sous pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57- 2018- 00398
- une copie du courrier de notification

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE POTIER